



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 130/2023/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 07 JUILLET 2023 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT) 2019-2022 DE LA GUYANE

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procuration : 5

Nombre de Conseillers Présents : 27
Date de convocation : 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi sept juillet à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BAFAU Serge – BELIZAIRE Julner – BERTONI Dominique – BRIQUET Pascal – CALUMEY Louis-Mike – CASTOR Daniel – CHAMBRIER Jean-Philippe – CHINON Claire - CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – CLIFFORD Liser – DUBOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – Christian FAUBERT - FELIX Serge – LEONCE Chester – LOE-MIE Roland – MILZINK-CINCINAT Yolande – PAUL Hélène – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie - ROBINSON Anne-Michèle – SILEBER Rolande – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia – Corinne SIGER – Sandrine JACQUES-GAIL –

PROCURATIONS : Ruth BIDIOU-CEPRIKA a donné procuration à Xavier CLERVAUX — Magali ROBO-CASSILDE a donné procuration à Roland LOE-MIE - Kenny CHEN TUNG a donné procuration à Thierry ELIBOX - Hélène SERVIUS a donné procuration à Stéphanie PREVOT BOULARD – Farah GRISET-KHAN a donné procuration à Sandra TROCHIMARA -

ÉTAIENT ABSENTS : AZER Monique – DAOUDI Yahya – DELAR Seedna – DIMANCHE Corine – EPAILLY Eugène – GASPARD Teed – JEAN Elaine – LECANTE Patrick – MANCEE Mickaël – NAISSO Tineffa – PHINERA-HORTH Marie-Laure – RINO Axel – TORVIC Eliodore - Gilles ADELSON – GOVINDIN Nestor – Serge SMOCK -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sandra TROCHIMARA

32 POUR	<p>BAFAU Serge – BELIZAIRE Julner – BERTONI Dominique – BRIQUET Pascal – CALUMEY Louis-Mike – CASTOR Daniel - CHAMBRIER Jean-Philippe – CHINON Claire - CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – CLIFFORD Liser – DUBOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – LEONCE Chester – LOE-MIE Roland – MILZINK-CINCINAT Yolande – PAUL Hélène – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie - ROBINSON Anne-Michèle– SILEBER Rolande – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia – SIGER Corinne – Christian FAUBERT – Sandrine JACQUES-GAIL -</p> <p>PROCURATIONS : Ruth BIDIOU-CEPRIKA a donné procuration à Xavier CLERVAUX – Magali ROBO-CASSILDE a donné procuration à Roland LOE-MIE - Kenny CHEN TUNG a donné procuration à Thierry ELIBOX - Hélène SERVIUS a donné procuration à Stéphanie PREVOT BOULARD – Farah GRISSET-KHAN a donné procuration à Sandra TROCHIMARA -</p>
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 107/2021/CACL du 29 octobre 2021 portant approbation de l'avenant n°1 au Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2019-2022 de la Guyane

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Fiscalité de la CACL réunie en séance le Lundi 03 Juillet 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le mercredi 05 juillet 2023 ;

Vu le Rapport N° 130/2023/CACL relatif à l'approbation de l'avenant n°2 au Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2019-2022 de la Guyane.

Considérant l'avenant n°1 au Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2019-2022 de la Guyane signé par l'Etat, le Préfet, le Président de la CTG, et les Président des 4 EPCI ;

Considérant que le Préfet a alerté les signataires du CCT de la nécessité de signer un avenant n° 2 au contrat du 08 juillet 2019 ;

Considérant que les crédits contractualisés s'élèvent à 426,075 M€ pour l'Etat, 197 M€ pour la CTG et 9,34 M€ pour les EPCI ;

Considérant que cet avenant est un avenant technique, administratif et surtout avec une incidence financière pour l'Etat et les 4 EPCI ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

Donne acte du Président de son Rapport **N° 130/2023/CACL** relatif à l'approbation de l'avenant n°2 au Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2019-2022 de la Guyane.

ARTICLE 2

D'approuver l'avenant n°2 au Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2019-2022 de la Guyane.

ARTICLE 3

D'approuver la maquette financière modifié comme suit :

CCT-GUYANE 2019 -2022	Crédits contractualisés CCT				Crédits contractualisés avenant n°1 CCT			
	TOTAL	État	CTG	EPCI	TOTAL	État	CTG	EPCI
	Montant (en M€)				Montant (en M€)			
1-Volet Cohésion des territoires	367,415	41,550	138,470	0,70	545,332	61,550	119,428	0,70
2-Volet Mobilité multimodale	290,085	157,100	55,130	0,00	500,990	215,900	74,745	0,00
<i>DONJ Objectif stratégique 2 : Investissements routiers</i>	<i>273,785</i>	<i>150,110</i>	<i>52,030</i>	<i>0,000</i>	<i>289,371</i>	<i>200,610</i>	<i>71,645</i>	<i>0,000</i>
3-Volet Territoires résilients	30,656	19,903	0,250	4,000	26,476	19,903	0,250	4,000
4-Volet Territoires d'innovation et de rayonnement	10,756	6,569	1,270	0,000	24,411	6,569	1,270	0,000
5 – Volet Cohésion sociale et employabilité	73,084	69,084	2,00	0,00	73,084	69,084	2,00	0,00
TOTAL	762,156	294,206	197,120	4,70	1 170,29	373,006	197,693	4,70

ARTICLE 4

D'autoriser le Président à procéder à toutes les inscriptions budgétaires nécessaires.

ARTICLE 5

D'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 07 juillet 2023,

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK